

### 3. Les indicateurs





## SOMMAIRE des FICHES INDICATEURS

Objectifs du SAGE	N° de fiche indicateur	Indicateur
Tendre vers le bon état physico-chimique de l'eau	■ 1	Etat d'avancement de la résorption des excédents azotés
	■ 2	Lutte contre les pollutions diffuses
	■ 3	Fixation du phosphore dans les sols
	■ 4	Epuration des rejets domestiques et industriels
	■ 5	Connaissance de l'origine des matières organiques et gestion des sédiments
	■ 6	Connaissance et gestion des produits phytosanitaires utilisés
Tendre vers le bon état biologique de l'eau	■ 7	Qualité et eutrophisation des eaux littorales
	■ 8	Evolution des cyanobactéries et espèces envahissantes
	■ 9	Evolution des peuplements de poissons
Tendre vers le bon état hydromorphologique	■ 10	Entretien des cours d'eau
	■ 11	Gestion des crues et des étiages
	■ 12	Préservation des zones humides et des cours d'eau
Tendre vers le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines	■ 13	Connaissance et gestion des eaux souterraines
Assurer l'alimentation en eau potable de qualité et en quantité	■ 14	Gestion quantitative de l'eau potable
	■ 15	Qualité des eaux de distribution
S'appuyer sur une approche territoriale pour la mise en œuvre du SAGE	■ 16	Niveau de reconnaissance du patrimoine aquatique dans les documents d'urbanisme
Privilégier une approche par flux et une bonne communication des données pour garantir un suivi-évaluation efficace	■ 17	Mise en œuvre des moyens permettant une approche par flux, la transparence des données et une évaluation des politiques publiques



## Objectif : Tendre vers le bon état physico-chimique de l'eau

- Indicateur 1 : Etat d'avancement de la résorption des excédents azotés  
*Objectif : résorber les excédents azotés*
- Indicateur 2 : Lutte contre les pollutions diffuses  
*Objectif : lutter contre les pollutions diffuses*
- Indicateur 3 : Etat d'avancement de la fixation du phosphore dans les sols  
*Objectif : fixer le phosphore dans les sols*
- Indicateur 4 : Epuration des rejets domestiques et industriels  
*Objectif : mieux épurer les rejets domestiques et industriels*
- Indicateur 5 : Connaissance de l'origine des matières organiques et gestion des sédiments  
*Objectif : mieux connaître l'origine des matières organiques et gérer les sédiments*
- Indicateur 6 : Connaissance et gestion des produits phytosanitaires utilisés  
*Objectif : mieux connaître et gérer les produits phytosanitaires utilisés*





## ■ Indicateur : « Etat d'avancement de la résorption des excédents azotés »

### Présentation de l'indicateur :

Pour tendre vers le « bon état physico-chimique » de l'eau, le SAGE préconise la résorption des excédents azotés notamment en zone prioritaire. Le paramètre « nitrates » permet d'évaluer les résultats obtenus par ces actions.

Dans un premier temps, avant que les actions n'aient produit leurs effets, il est suivi comme paramètre de l'état de la ressource. Cet indicateur rend compte de l'avancement de la résorption des excédents azotés : Le paramètre « nitrates » est étudié pour déterminer l'état de la ressource. Il met en évidence pour chaque station la qualité de l'eau brute en référence au Système national d'Evaluation de la Qualité des eaux (SEQ'Eau). Les dépassements par rapport aux objectifs intermédiaires 2006 et 2011 sont également mis en valeur et nous éclaire sur l'écart à l'objectif.

Le suivi des actions permettra d'appréhender le niveau des efforts faits par les acteurs notamment dans les premières années pour les actions prioritaires (14 et 15).

### Suivi de la ressource

Paramètre suivi	<b>nitrates</b>	Préconisation	<b>11</b>
Zone :	Stations de mesures de la qualité (voir réseau de mesures)		
Objectifs à atteindre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 50 % des mesures &lt; 25 mg/l en 2006</li> <li>■ 70 % des mesures &lt; 25 mg/l en 2011</li> <li>■ 90 % des mesures &lt; 25 mg/l en 2015</li> </ul>		

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
1-1	Fourniture d'un état d'avancement annuel de la résorption par les DDAF à la CLE	ZES	2 par an	DDAF (tableau trimestriel)	Tous les ans	12 état d'avancement annuel de la résorption
1-2	% d'atteinte de l'objectif de résorption	ZES dans le SAGE	Selon le canton	DRAF et MISE	2006 puis suivi	12, 13 14 mise en œuvre de la résorption
1-3	% d'atteinte de l'objectif de résorption	ZES en partie dans le SAGE	Selon le canton	DRAF et MISE	2006 puis suivi	12, 13 14 mise en œuvre de la résorption
1-4	Information sur l'extension des mesures ZAC à l'ensemble du SAGE	SAGE	Décision d'étendre la ZAC à l'échelle du SAGE	MISE	Décret paru en 2005 : pas d'extension e ZAC	15 extension de la ZAC à l'ensemble du territoire du SAGE





## ■ Indicateur : « Lutte contre les pollutions diffuses »

### Présentation de l'indicateur :

Les pressions qui s'exercent sur la qualité des eaux superficielles sont dues aux émissions polluantes. Il s'agit de rejets ponctuels, lorsqu'elles sont liées aux collectivités locales ou aux activités industrielles, et de pollutions diffuses, plus difficiles à quantifier, lorsqu'elles sont associées au secteur agricole, du fait de la fertilisation et de l'utilisation de produits phytosanitaires.

### Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>azote, phosphore, matières organiques, bactériologie, pesticides</b>
Zone :	Stations de mesures de la qualité (voir réseau de mesures), points nodaux en priorité, suivi des plans de gestion
Objectifs à atteindre :	<p><u>Nitrate</u> : ■ 50 % des mesures &lt; 25 mg/l en 2006                  ■ 70 % des mesures &lt; 25 mg/l en 2011                  ■ 90 % des mesures &lt; 25 mg/l en 2015</p> <p><u>Phosphore</u> : 0,2 mg/l en 2015  <u>COD</u> : 6mg/l en 2015</p>

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
2-1	Résultats commentés de l'enquête de l'Agence de l'eau sur l'évolution des pratiques agricoles	BEP et BV prolittoraux		AELB		16 sensibiliser le monde agricole à l'évolution de ses pratiques
2-2	Nombre de cartes communales d'aptitude des sols à l'épandage en zone prioritaire	Zone prioritaire	24 communes incluses totalement en zone prioritaire	CLE	2006	17 réaliser des cartes d'aptitudes des sols à l'épandage à l'échelle communale
2-3	Surface soumise à un CAD sur le SAGE	SAGE		BV BEP + données éventuelles BEP sur parcelles à risque, PMPOA	Fin 2004	18 promouvoir le développement des CAD collectifs





## ■ Indicateur : « Fixation du phosphore dans les sols »

### Présentation de l'indicateur :

La présence de phosphore dans l'eau peut-être à l'origine de l'eutrophisation constatée dans certaines retenues du périmètre du SAGE.

Pour lutter contre ces pollutions diffuses et notamment atteindre l'objectif de 0,2 mg/l de phosphore en 2015, le SAGE préconise de recourir à des mesures de réduction de ces apports, à des pratiques, qui permettront à terme la fixation du phosphore dans les sols.

L'indicateur présente les mesures de phosphore issus des réseaux de mesures existants sur le périmètre. Il nous renseigne sur l'état de la ressource l'année étudiée et sur l'évolution des mesures en référence au Système national d'Evaluation de la Qualité des eaux (SEQ'Eau). Les dépassements par rapport à l'objectif fixé et surtout l'évolution du paramètre nous éclaire sur l'écart à l'objectif et le niveau des mesures à prendre.

Le suivi de la réalisation des actions se fera surtout en zones prioritaires.

### Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>phosphore</b>
Zone :	Stations de mesures de la qualité (voir réseau de mesures), retenues, points nodaux en priorité
Objectifs à atteindre :	<u>Phosphore</u> : 0,2 mg/l en 2015

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
3-1	Nombre de mesures agri-environnementales : Taux de couverture de chaque type d'action en zone prioritaire	Zone prioritaire (ZAC) +suivi BEP et BV	24 communes incluses totalement en zone prioritaire et suivi BV	BEP et BV et MISE (ZAC), DDAF (ICCS)	2015	20 mettre en place des haies, talus, dispositifs enherbés, couverture de sols l'hiver
3-2	Nombre d'inventaires des talus	Zone prioritaire	24 communes incluses totalement en zone prioritaire	Communes en zone prioritaire (24)	3 ans après révision ou réalisation du PLU	21 Inventaire pour reconstituer le maillage bocager
3-3	Nombre de communes ayant intégré dans leur PLU la reconstitution du maillage bocager: Taux de couverture spatiale. Avancement de la réalisation	Zone prioritaire	24 communes incluses totalement en zone prioritaire	Communes en zone prioritaire (24)	3 ans après révision ou réalisation du PLU	21
3-4	Mise en œuvre des mesures arrêtées en Ille-et-Vilaine sur le phosphore	SAGE	1 : Réalisation de la préconisation	MISE	Pas avant mi 2005 (groupe de travail régional)	22 mesures sur le phosphore (réduction à la source, fixation sur les sols...)





■ **Indicateur : « Epuraton des rejets domestiques et industriels »**

**Présentation de l'indicateur :**

Pour atteindre l'objectif de bon état, le SAGE préconise de réduire les flux polluants rejetés dans le milieu visant ainsi l'assainissement collectif et autonome.

Cet indicateur est représenté par différents paramètres comme le niveau du taux de collecte, le niveau des rendements épuratoires sur 3 paramètres mesurables : phosphore, azote, matières organiques.

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Niveau de rendement épuratoire sur le phosphore, l'azote et les MO, Rejet phosphoré par habitant, Modalité d'élimination des sous-produits</b>
Zone :	Stations de mesures de la qualité (voir réseau de mesures), retenues, points nodaux en priorité
Objectifs à atteindre :	Niveau de rendement : 80 % pour le phosphore, 70 à 80 % pour l'azote total avant fin 2005 Rejet phosphoré : < 2 g/ habitant (sans lessives) Modalité d'élimination des sous-produits : objectifs selon destinations : Epandage, Incinération, Compostage

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
4-1	Réalisation de l'étude de zonage Inscription au PLU	Zone prioritaire	24 communes	CLE : Communes en zone prioritaire (24) + MISE 22 et Pôle 35 pour résultats enquête	Fin 2004	23 réaliser les études de zonage et les inscrire au PLU
4-2	Taux de raccordement sur les zones desservies	Zone prioritaire	24 communes	Agence, SATESE 22 et MISE 35, communes, exploitants	Fin 2006	24 améliorer la collecte quand taux de collecte < 70 %
4-3	Taux de raccordement sur les zones desservies	SAGE	81 communes restantes	Agence, SATESE 22 et MISE 35, communes, exploitants	Fin 2008	24 améliorer la collecte quand taux de collecte < 70 %
4-4	Nombre de communes ayant réalisé un diagnostic du collecteur avant aménagement ou extension de la station d'épuration	SAGE		AELB : liste des communes ayant demandé des subventions, quelle suite ?		25 réaliser un diagnostic du collecteur
4-5	Nombre de communes ayant vérifié l'absence de rejet direct par temps sec et ayant réalisé des travaux pour une limitation des déversements par temps de pluie si nécessaire	Zone prioritaire	24 communes	Communes du SAGE : d'après la liste du 4-4, quelle suite a été donnée ?	Fin 2005	26 détecter, suivre et limiter les déversements en temps de pluie
4-6	Nombre de communes ayant amélioré le traitement du phosphore pour un rendement épuratoire amélioré -conformité des stations ( en fonction EH)	Zone sensible à l'eutrophisation		MISE (BD-ERU) AELB, SATESE 22 et DDASS 35	Fin 2005 (obligations réglementaires)	27 obligations de traitement sur le phosphore dues au classement de la Rance en zone sensible
4-7	Prise en compte du Frémur dans la zone sensible lors de sa révision AUTOMATIQUEMENT en août 2005	Frémur	Prise en compte effective	MISE		28 classer le Frémur en zone sensible
4-8	Nombre de communes réalisant une autosurveillance des ouvrages et résultats	SAGE	Communes du SAGE > de 200 EH	AELB, SATESE	Fin 2004 en ZP	31 généraliser l'auto-surveillance de STEP

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
4-9	Nombre de mesures des rejets industriels en activité de pointe et mise en œuvre d'un lien entre mesures de l'autosurveillance et mesures de qualité d'eau	Industriels et collectiv. du SAGE		SATESE, DRIRE (autosurveillance), DSV	2015	32 accentuer mesures des rejets des industries en activité de pointe
4-10	Révision des deux schémas départementaux d'élimination des déchets issus des sous-produits de l'assainissement	SAGE	Révision si nécessaire	CG22 et CG35	En cours de réflexion	33 inscription dans les schémas départementaux d'élimination des déchets la gestion des sous produits
4-11	Réalisation des plans d'épandage ou actualisation en harmonisation avec les épandages agricoles	Zone prioritaire puis SAGE	24 communes en zone prioritaire surtout et reste des communes	Communes en zone prioritaire (24) MISE (BD-ERU, épandage)	Fin 2004 pour les communes en ZP et 2015 pour les autres	34 réaliser et actualiser les plans d'épandage en harmonisation avec les épandages agricoles
4-12	Nombre de gestionnaires d'ouvrage à avoir un volume de stockage de 9 mois en cas d'épandage agricole	ZES et SAGE	Total des gestionnaires d'ouvrage du SAGE (à calculer)	MISE (BDRU stockage), communes, collectivités	2015	35 recadrer les volumes de stockage des STEP de l'ordre de 9 mois
4-13	Nombre de communes équipées en sanitaires collectifs, conteneurs de collecte de traitements des eaux usées et de stockage des déchets d'entretien et de vidange des bateaux	Communes littorales disposant d'un mouillage de plus de 100 emplacements	Ensemble des communes littorales disposant d'un mouillage de plus de 100 emplacements	Communes littorales (22)	2008	36-2 gestion des assainissements des bateaux
4-14	Nombre d'études diagnostic des priorités des installations jugées défaillantes (pour réhabilitation)	Zone prioritaire	Communes du SAGE (24 en zone prioritaire)	Communes en zone prioritaire (24), Etude « points noirs » de l'Agence	Fin 2004	37 diagnostic sur les priorités de réhabilitation des assainissements autonomes
4-15	Nombre de SPANC émergents ou créés	Zone prioritaire	24 communes en zone prioritaire	MISE, SATESE 22, CG35	Fin 2005	38 réflexion sur le SPANC
4-16	Nombre de recours à la DIG	SAGE	Evolution de ce recours	MISE, Police de l'eau		39 rappel sur la DIG
4-17	Coordination effective des Conseils généraux	SAGE	Coordination effective à travers les critères donnés dans la préconisation 41	MISE	2015	41 coordination administrative



■ **Indicateur : « Connaissance de l'origine de matières organiques et gestion des sédiments »**

**Présentation de l'indicateur :**

L'ensemble du bassin versant est concerné par des taux de matières organiques importants posant problème pour la potabilisation des eaux brutes et la vie piscicole.

Le SAGE a fait de l'objectif du bon état des milieux, son objectif prioritaire. Cela implique une réduction des teneurs en matières organiques. Les effets de stockage des polluants dans les sols, dans les sédiments devront être aussi pris en compte.

Le SAGE demande d'améliorer la connaissance sur l'origine des matières organiques et de mieux gérer les sédiments.

Cet indicateur est représenté par différents paramètres, comme le taux de COD, mesurant alors l'efficacité des actions de plusieurs types : réaliser un inventaire des plans d'eau et suivre l'impact des retenues sur le milieu, prévoir un plan de gestion pluriannuel des sédiments...

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Matières organiques (oxygène dissous, taux de saturation en oxygène, DBO5, DCO, COD, NH4+, NKJ)</b>
Zone :	SAGE, retenues
Objectifs à atteindre :	6 mg/l de COD en 2015 (Données Agence de l'Eau LB)

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
5-1	Inventaire complet des plans d'eau et dispositif de suivi mis en place	SAGE	Avoir une connaissance suffisante des MO pour pouvoir préconiser	Départements +indiquer aux communes réalisant l'inventaire zones humides de signaler les étangs	Fin 2006	42 réaliser un inventaire des plans d'eau et retenues et suivre l'impact des retenues sur le milieu
5-2	Existence et communication à la CLE d'un plan pluriannuel de gestion des sédiments incluant les volumes extraits, les lieux de dépôts et les plans de financement retenus	SAGE	Communication annuelle de ce plan et de ses résultats	Opérateurs (CŒUR, EDF, ICIRMON, SEDUD, SMPEPCE, SMPBR)		43 prévoir un plan de gestion pluriannuel des sédiments
5-3	Maintien d'une gestion hydraulique dynamique des zones littorales et estuariennes	Zone littorale	Pas d'uniformisation des milieux et de colmatage	Communes, collectivités, IFREMER		44 maintien d'une gestion hydraulique dynamique des zones littorales et estuariennes
5-4	Contrôle effectif des vidanges de plans d'eau et des conditions de réalisation	SAGE	Nombre de récépissés des vidanges	Services de l'Etat, MISE		45 contrôle accru concernant les vidanges des étangs
5-5	Nombre de plans de gestion de la végétation mis en place	SAGE	Evolution du nombre de plans significative et rapide	Communes, ICIRMON, Synd. Linon		46 mise en place de plans de gestion de la végétation





## ■ Indicateur : « Connaissance et gestion des produits phytosanitaires utilisés »

### Présentation de l'indicateur :

La concentration moyenne en produits phytosanitaires sur la Rance en 2000- 2001 varie selon les points entre 0,5 et 2,5 µg/l.

Les produits phytosanitaires posent problèmes dans les retenues destinées à l'alimentation en eau potable.

L'objectif fixé par le SAGE Rance Frémur pour les produits phytosanitaires est de 1 µg/l. Le SAGE préconise de recourir à des actions de lutte contre les pollutions diffuses (s'assurer que les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires permettent leur absorption par le milieu) et contre les pollutions ponctuelles (éviter les mauvaises pratiques).

Le SAGE s'appuie sur des actions incitatives notamment déjà réalisées par les 2 programmes Bretagne Eau Pure : Haute-Rance et Frémur amont.

L'indicateur présente les mesures de produits phytosanitaires issus des réseaux de mesures existants sur le périmètre : deux points du RNB. Les résultats en matière de lutte contre les fuites phytosanitaires sont rapidement observés et donc encourageants.

### Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Produits phytosanitaires</b>
Zone :	2 points RNB : à Dinan et à St André des Eaux
Objectifs à atteindre :	1 µg/l en 2015

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
6-1	Nombre de chartes ou de conventions avec les prescripteurs. Connaissance des quantités de produits	SAGE	Avoir connaissance de la quantité de produits utilisés	Porteurs de projet, BEP	Fin 2005	47 connaissance des quantités d'azote minéral et produits phytosanitaires dans les chartes des prescripteurs
6-2	Existence d'actions de sensibilisation auprès du monde agricole	Zones prioritaires (BEP) et SAGE		BEP et CODI, autres porteurs de projet	2015	48 sensibiliser le monde agricole à l'évolution des pratiques phytosanitaires
6-3	Nombre de plans communaux de désherbage	SAGE		Communes	2015	49 plans communaux de désherbage, sensibilisation des citoyens
6-4	Connaissance du type de produits et des quantités utilisées. Nombre de contrôles effectués (contrôles SRPV).	SAGE		SNCF, DDE, départements et communes, DRAF	2015	50 connaissance des types de produits utilisés et les quantités et contrôle du matériel de traitement



## Objectif : Tendre vers le bon état biologique de l'eau

- Indicateur 7 : Qualité et eutrophisation des eaux littorales

*Objectif : Garantir une bonne qualité de l'espace littoral*

- Indicateur 8 : Evolution des cyanobactéries et espèces envahissantes

*Objectif : Limiter la prolifération des cyanobactéries et espèces envahissantes*

- Indicateur 9 : Evolution des peuplements de poissons

*Objectif : Garantir la vie piscicole*



Sous objectif : Garantir une bonne qualité des eaux littorales



## ■ Indicateur : « Qualité et eutrophisation des eaux littorales »

### Présentation de l'indicateur :

Tendre vers le bon état biologique des eaux implique de garantir la vie piscicole et la bonne qualité des eaux littorales. Le périmètre du SAGE est concerné par des activités littorales importantes : conchyliculture, tourisme... La CLE s'est fixé comme objectif de classer ses eaux littorales en A quelque soit l'usage visé.

Le SAGE préconise des mesures préventives mais également curatives, faisant référence à nombreuses préconisations vues dans la thématique assainissement ou agriculture du SAGE (fiche indicateur N° 4 Epuración des rejets domestiques et industriels, préconisation 58, application de la Directive nitrates et PMPOA).

La qualité des eaux du littoral est évaluée à partir d'analyses bactériologiques. Une classification des zones conchylicoles et des zones de baignade est établie en fonction des résultats de ces analyses.

L'indicateur indiquera à travers plusieurs paramètres si la qualité des eaux littorales peut bénéficier d'un classement de qualité en A (très bonne).

### Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Bactériologie (suivi de la contamination microbiologique des zones de production, Phytoplancton et phytotoxines, Algues vertes)</b>
Zone :	9 points du réseau REMI d'IFREMER pour la bactériologie, 3 points du réseau REPHY d'IFREMER pour les phytotoxines et phytoplancton, Baie de Lancieux
Objectifs à atteindre :	Bactériologie : Qualité très bonne (A) sur l'ensemble des points en 2008, Phytoplancton et phytotoxines Suivi de l'évolution : réduction des pics d'apparition et de leur fréquence annuelle Algues vertes : Biomasse minimum en 2015

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
7-1	Nombre de communes étant assurées d'un non-déclassement dû aux normes européennes	Communes de la zone littorale	22 communes ayant été assurées du non-déclassement	DDASS (site internet)	2015	51-1 prévoir l'évolution des normes pour les eaux de baignade
7-2	Nombre de points de mesure de la microbiologie classés en A pour les usages baignade et conchyliculture	Zone littorale	9 points de mesure REMI classés A	Exploitation données IFREMER, DDASS	2008	51-2 mettre en œuvre des efforts pour atteindre l'objectif A pour les eaux de baignade et la conchyliculture
7-3	Ramassages expérimentaux effectués dans les 3 baies contigües et résultats	Zone littorale	Ramassage dans les 3 baies et résultats positifs observés	Suivi PROLITTORA L, CEVA, Cté de communes de Matignon, Arguenon et Lancieux	Fin 2006	53 ramassage des stocks d'algues en Baie de Lancieux
7-4	Pouvoir intégrer le SEQ'Litto	Zone littorale	Pouvoir intégrer le SEQ'Litto	MISE / Agence de l'Eau	2015	79 intégrer le SEQ'Litto



**Sous objectif :** « Limiter la prolifération des cyanobactéries et espèces envahissantes »



**Indicateur :** « Evolution des cyanobactéries et espèces envahissantes »

**Présentation de l'indicateur :**

Des cyanobactéries (algues microscopiques) sont présentes dans l'estuaire de la Rance (en amont de l'usine marémotrice) et dans les différentes retenues d'eau potable du bassin. Les cyanophycées (ou cyanobactéries) sont des bactéries photosynthétiques pouvant altérer la qualité de l'eau destinée notamment à la consommation humaine.

L'apparition de plantes aquatiques envahissantes a été constatée à partir de 2002 (Jussie à Tinténiac, Elodée du Canada à La Baussaine).

Ces deux phénomènes, révélant un dysfonctionnement de l'écosystème, doivent être tout d'abord mieux connus puis limités par des actions appropriées, pour pouvoir répondre à l'objectif de bon état biologique des eaux recherché par le SAGE à l'horizon 2015.

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Espèces envahissantes, Cyanobactéries</b>
Zone :	Tinténiac, La Baussaine pour les espèces envahissantes, Rance canalisée et les retenues d'eau potable pour les cyanobactéries
Objectifs à atteindre :	Espèces envahissantes : Plus de présence ou limitation forte du phénomène en 2015 Cyanobactéries : Plus de présence ou prévention de leur apparition en 2015

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
8-1	Rassembler suffisamment d'éléments pour prévenir des blooms de cyanobactéries. Mise à disposition annuelle des données par les MISE	SAGE	Bonne connaissance des conditions d'apparition de ces algues	MISE, DDASS et CG + SMPBR dans les retenues	2015	52 surveillance des cyanobactéries
8-2	Mise en place d'une veille sur l'apparition et la prolifération des espèces envahissantes. Rapport annuel envoyé à la CLE.	SAGE	Veille effective permettant un suivi annuel	Gestionnaires des milieux aquatiques, ICIRMON	2015	54 veille écologique et lutte contre les espèces envahissantes
8-3	Mise en place d'une lutte contre la prolifération des espèces envahissantes. Action de sensibilisation.	SAGE	Prolifération des espèces envahissantes stoppée	Gestionnaires des milieux aquatiques, ICIRMON	2015	54 veille écologique et lutte contre les espèces envahissantes, sensibilisation des citoyens



Sous objectif : Garantir la vie piscicole

■ **Indicateur : « Evolution des peuplements de poissons »**



**Présentation de l'indicateur :**

Les poissons sont des indicateurs précieux intégrant de nombreux paramètres des milieux aquatiques (qualité physico-chimique de l'eau et qualité physique des cours d'eau). La CLE a choisi de se donner les moyens de garantir la vie piscicole à travers ses préconisations.

L'indice Biologique Global Normalisé et le niveau de perturbation des peuplements piscicoles (ainsi que ses facteurs) permettent de déterminer la qualité globale du cours d'eau. L'indicateur doit également faire état de l'avancement des actions préconisées par le SAGE et déclinées autour d'une meilleure connaissance, une bonne gestion des milieux aquatiques et la réalisation des aménagements nécessaires.

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>IBGN, Niveau de perturbation des peuplements piscicoles et facteurs limitants des contextes piscicoles, RHP</b>
Zone :	Un point IBGN, Contextes piscicoles du SAGE (6), point RHP ?(Bassin Loire Bretagne)
Objectifs à atteindre :	Niveau de perturbation des peuplements piscicoles Moins de 20% de perturbation dans chacun des contextes : « contextes conformes »

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
9-1	Nombre d'autorisations de création de plans d'eau pour l'intérêt collectif	Rance aval, Néal, Linon et Frémur	Aucune autorisation de plans d'eau. Dérogations justifiées.	DDAF, MISE	2015	55 interdire les autorisations de nouveaux plans d'eau dans les secteurs Rance aval, Néal, Linon et Frémur
9-2	Base de données complète et listant les aménagements souhaitables pour rétablir la circulation des poissons	SAGE	Base de données achevée	Gestionnaires des milieux aquatiques Liste au CSP ?	2015	56-1 constitution d'une base de données sur les obstacles à la migration, prévision des aménagements à mettre en place pour la libre circulation des poissons
9-3	Taux de programmes d'action intégrant l'aspect reconquête des milieux et gestion des ressources piscicoles	SAGE	100 % des programmes d'action du périmètre	Agence de l'eau (suivi CRE, pg BEP)	2015	56-2 intégration dans les différents programmes d'actions de l'aspect reconquête des milieux et gestion des ressources piscicoles
9-4	Mise en place d'une gestion patrimoniale spécifique à chaque contexte	SAGE	Mise en application de la gestion adaptée au contexte	Fédération de pêche et CSP	2015	56-3 objectifs de gestion pour les différents contextes piscicoles
9-5	Porté à connaissance à la CLE du programme de suivi Anguille lancé sur le Frémur	Frémur	Connaissance suffisante pour étendre les outils de gestion au SAGE	Fédération de pêche 35		56-4 poissons migrateurs et rappel sur le programme engagé sur le Frémur
9-6	Gestion des vannages compatible avec la reproduction des poissons	SAGE	Veille effective de la gestion des vannages pour garantir la vie piscicole	ICIRMON, Fédération de pêche, CSP	2015	57 gestion des vannages et des niveaux d'eau par ICIRMON



## Objectif : Tendre vers le bon état hydromorphologique

- Indicateur 10 : Entretien des cours d'eau :

*Objectif : Entretenir les cours d'eau*

- Indicateur 11 : Gestion des crues et des étiages

*Objectif : Mieux gérer les crues et les étiages*

- Indicateur 12 : Préservation des zones humides et des cours d'eau

*Objectif : Protéger les zones humides  
et mieux connaître les cours d'eau pour préserver la ressource*



Sous objectif : Entretien des cours d'eau

■ **Indicateur : « Entretien des cours d'eau »**



**Présentation de l'indicateur :**

Dans l'optique de l'atteinte du bon état ou bon potentiel écologique des eaux superficielles en 2015, la CLE souligne le caractère incontournable d'une prise en compte croissante des milieux naturels dans leur globalité.

La création de plans d'eau sur le lit des cours d'eau peut entraîner des problèmes de débits, de réchauffement et de pollution des cours d'eau. Le SDAGE préconise qu'ils doivent être réalisés en dérivation. Leur création est soumise à autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'eau selon les surfaces.

Concernant la restauration et l'entretien, seul 3% du linéaire de cours d'eau est entretenu sur la base du CRE (Contrat Restauration Entretien) du Linon.

L'indicateur fait état des mesures prescrites par le SAGE mises en place pour l'entretien des berges et des cours d'eau et la lutte contre l'érosion.

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Phosphore particulaire(voir fiche n° 3), Matière organique et matières en suspension</b>
Zone :	Stations de mesures du phosphore, SAGE
Objectifs à atteindre : Phosphore : 0,2 mg/l en 2015, 6 mg/l de COD en 2015	

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
10-1	Nombre de Contrats-Restauration-Entretien (CRE) engagés	SAGE	Recenser les bassins versants sans programme contractuel ou réglementaire. Donner le %	Agence de l'Eau LB		58 mise en œuvre de contrats restauration entretien
10-2	Nombre de plans d'eau créés aux fins d'irrigation ou d'usage industriel conformes à la préconisation 59 du SAGE	SAGE	La totalité des plans d'eau créés doivent respecter la préconisation 59 du SAGE	DDAF, MISE		59 rappel sur la création de plans d'eau
10-3	Existence d'une cartographie et du suivi des autorisations accordées et envoi à la CLE	SAGE	Rapport annuel envoyé à la CLE	DDAF, MISE		60 mise à jour de la base de données sur les autorisations accordées pour les retenues



## ■ Indicateur : « Gestion des crues et des étiages »



Présentation de l'indicateur :

La Rance et le Frémur étant fortement artificialisés, la gestion quantitative de l'eau du périmètre doit être optimisée afin d'éviter les impacts néfastes dus à un excès ou, au contraire, à une trop grande faiblesse de débit.

L'aspect quantitatif n'est absolument pas négligeable dans la contribution au bon état ou bon potentiel écologique recherché par le SAGE.

Ce sont, en effet, les débits qui, au travers du fonctionnement des différentes retenues, vont véhiculer vers la mer (réceptacle final), les flux de différentes natures générés dans les bassins versants. Ces débits auront, selon leur mode de restitution sur la frange littorale, un impact déterminant sur la qualité des eaux de mer.

L'indicateur présente, outre les débits observés, l'état d'avancement des mesures du SAGE concernant les crues et les étiages (PPRI, fixation du DMB sur les grands ouvrages...). Ces mesures relèvent plus d'une harmonisation des moyens que d'un vaste programme de travaux. La CLE souhaite disposer d'un réseau de mesure de débit fiable et suffisamment dense.

### Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Débits (DMB, DOE), Pluviométrie</b>
Zone :	Débits : 2 points nodaux en priorité et station de mesures Banque HYDRO
Objectifs à atteindre :	Respect des débits : DOE (100 l/s au RN2 pour 2012 et 140 l/s au RN1) et DMB (100 l/s) aux points nodaux

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
11-1	Mise en œuvre d'un PPRI Etat de la procédure d'intégration (règlement des droits d'eau à Rophémel)	Rance amont, Linon	Mise en place effective du PPRI	Services de l'Etat, MISE		61 accélérer la mise en place d'un PPRI sur la Rance 62 intégrer dans le PPRI l'harmonisation du règlement des droits d'eau des grands ouvrages
11-2	Respect des objectifs de débits	SAGE	DOE (100 l/s au RN2 pour 2012 et 140 l/s au RN1) et DMB (100 l/s) aux points nodaux	DIREN, EDF		63 fixation du DMB à 100 l/s et du DOE au point Rn2 à 100 l/s, en 2012, fixation du DOE au point Rn2 à 140 l/s

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
11-3	-Garantie d'un DMB à l'aval des dérivations des écoulements estivaux vers le canal par l'ICIRMON -Inventaire effectué par ICIRMON sur les raccordements -Nombre de communes concernées disposant d'un schéma directeur d'eau pluviale	Canal Ille-et-Rance	S'assurer que les actions ont été effectivement réalisées	ICIRMON, communes		65 inventaire des raccordements au canal d'Ille et Rance par l'ICIRMON
11-4	-Respect de la Loi pêche lors de la renégociation du droit d'eau -Création d'un règlement d'eau avec possibilité d'augmenter les prélèvements en hiver. -Création d'un comité de pilotage pour s'assurer du respect du règlement d'eau	Rophémel	S'assurer que les actions ont été effectivement réalisées	Services de l'Etat, MISE, EDF		66 respect de la loi pêche avec comme valeur minimale 140 l/s, proposition d'un règlement d'eau avec possibilité d'augmenter les prélèvements en hiver, priorité à l'AEP en cas de sécheresse
11-5	Existence d'une station de mesures de débit à l'aval de Rophémel	Rophémel	Mise en place de la station et suivi des mesures	DIREN, EDF	Fin 2006	68 mise en place d'une station de mesure du débit réservé à l'aval de Rophémel
11-6	Mise en place d'une liste des prélèvements déclarés et autorisés et puis envoi d'un bilan annuel à la CLE	SAGE	Liste annuelle envoyée à la CLE. Suivi des prélèvements.	Agence de l'eau, MISE	2005	69 base de données des prélèvements autorisés et déclarés avec le volume prélevé
11-7	-Mise en place d'une méthode de calcul des débits -Installation des stations de jaugeage aux points nodaux	Points nodaux	Obtenir des mesures de débits aux points nodaux	DIREN	Fin 2005	71 réinstallation et déplacement des points nodaux
11-8	Consultation effective de la CLE pour la gestion des grands barrages	barrages	Consultation effective de la CLE	DIREN	A partir de fin 2005	72 plan prévisionnel de gestion des grands barrages et coordination dans les vidanges

Sous objectif : Mieux connaître et protéger les cours d'eau et les zones humides



## ■ Indicateur : « Préservation des zones humides et des cours d'eau »

### Présentation de l'indicateur :

Les zones humides participent à l'équilibre des milieux aquatiques : ce sont des champs naturels d'expansion de crues et assurent un rôle régulateur de débit, améliorent la qualité de l'eau. Elles font aussi partie intégrante de la qualité du paysage.

Dans un premier temps il s'agit d'inventorier les zones humides locales de façon à pouvoir les préserver ensuite.

Un gros travail de pré-inventaire réalisé par la CLE permet aux collectivités de faciliter leur maîtrise d'ouvrage d'inventaire des zones humides, à l'aide d'un document de référence technique annexé d'un cahier des charges type.

L'indicateur présente l'état d'avancement de leur inventaire, les actions visant à les protéger et communiquer autour de leur protection.

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
12-1	Création d'une information grand public sur la préservation des zones humides auprès des propriétaires et riverains	SAGE	105 communes ou 17 communautés de communes	CLE, relayée par Collectivités, communes		73 protection des zones humides, information des propriétaires
12-2	Réalisation de la carte pédologique	SAGE partie 35	Réalisation de la carte	Conseil général 35	Dès approbation	74 réalisation de la carte pédologique
12-3	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides (cf intégration dans les documents d'urbanisme Préco. 99)	SAGE	105 communes	Communes	Fin 2006	75 inventaire communal des zones humides
12-4	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des cours d'eau	SAGE	105 communes	Communes	Fin 2006	78 inventaire communal des cours d'eau



# Objectif : Tendre vers le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines

---

- Indicateur 13 : Connaissance et gestion des eaux souterraines  
*Objectif : Mieux connaître et gérer les eaux souterraines (en quantité et qualité)*



## ■ Indicateur : « Connaissance et gestion des eaux souterraines »



### Présentation de l'indicateur :

Le SAGE s'est fixé comme objectif de tendre vers le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines.

L'état des lieux pendant la phase d'élaboration du SAGE a révélé une méconnaissance de ces eaux, connues surtout au travers de leur « usage production d'eau potable » soit 20% de la ressource.

Par conséquent, la protection de cette ressource souterraine est « tirée vers le haut » par les procédures des PPC, périmètres de protection des captages qui, pour la Rance, sont poussées à un niveau supérieur à la moyenne nationale.

La CLE se donne comme principe d'action de « mieux connaître pour mieux gérer les eaux souterraines sur un plan quantitatif et qualitatif ».

L'indicateur présente les moyens choisis pour faire progresser le suivi quantitatif et qualitatif et préserver cette ressource d'avenir.

### Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Quantité : Prélèvements pour l'eau potable (forages), Qualité : Nitrates</b>
Zone :	8 points de forages importants pour la quantité, 5 points du Réseau de mesures ADES et MOLOSSE
Objectifs à atteindre :	Suivi de la ressource pour assurer une sécurité d'approvisionnement sur le bassin. Obtenir 1 Mm <sup>3</sup> par an depuis la nappe des Faluns. Qualité : < 50 mg/l de nitrates

### Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
13-1	Nombre de stations mises en place pour le réseau piézométrique	SAGE	Obtenir un réseau dense et un suivi régulier	DIREN, BRGM, Syndicat d'Evran	2015	80 renforcement du réseau de mesures souterraines
13-2	Nombre d'autorisations de nouveaux prélèvements	SAGE	Zéro	BRGM, MISE	Voir préconisation 80	81 report des autorisations concernant de nouveaux prélèvements
13-3	Réalisation d'une enquête forages	SAGE partie 35	Réalisation de l'enquête	CG 35		82 réaliser une enquête sur les forages et volumes prélevés
13-4	Réalisation d'un état des lieux et de prog. d'actions	SAGE, secteur à potentialité	Réalisation d'un état des lieux suivi d'un prog. d'actions sur les secteurs à potentialité	Syndicats, collectivités sur périmètres de protection : SPIR, syndicat d'Evran	Fin 2004	84 réaliser un état des lieux suivi d'un programme d'actions pour protéger la ressource



## Objectif : Assurer l'alimentation en eau potable de qualité et en quantité

---

- Indicateur 14 : Gestion quantitative de l'eau potable

*Objectif : Assurer une alimentation en eau potable en quantité*

- Indicateur 15 : Qualité des eaux de distribution

*Objectif : Assurer une alimentation en eau potable de qualité et de manière transparente*



Sous objectif : Assurer une alimentation en eau potable en quantité



■ Indicateur : « Gestion quantitative de l'eau potable »

**Présentation de l'indicateur :**

Le SAGE rappelle le principe d'une gestion globale par bassin versant issu de la Loi sur l'eau de 1992.

Ses préconisations visent donc à optimiser la gestion de la ressource à travers plusieurs principes : l'affirmation du principe de gestion de l'eau par bassin versant, le principe d'économie renforcé, la minoration des importations, la maîtrise des exportations, la mobilisation progressive de nouvelles ressources. Les débits naturels, ainsi gérés, devront concourir, sur le plan quantitatif, à l'atteinte du bon état des milieux.

L'indicateur présente les données de débits et de consommation ainsi que l'état d'avancement des actions relatives aux principes cités ci-dessus.

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Débits, Consommation d'eau</b>
Zone : SAGE aux points nodaux en priorité	
Objectifs à atteindre : Respect des débits : Débits : DOE (100 l/s au RN2 pour 2012 et 140 l/s au RN1) et DMB (100 l/s) aux points nodaux Consommation d'eau : 125 l/jour/habitant en 2010	

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteur	Délais	Intitulé résumé de la préconisation
14-1	Si situation de crise, réception de l'arrêté préfectoral informant la CLE. Si oui, information d'éventuelles dérogations en cas de crise durable	SAGE	Réception d'un arrêté dès que situation de crise avérée	MISE, Préfecture		85 donner la priorité en cas de crise à l'AEP, informer la CLE de la situation de crise (étiage sévère)
142	Inscription effective dans les règlements d'eau du respect de la Loi pêche (voir fiche indicateur n° 11)	Rophémel	Respect de la loi pêche avec le DOE	Services de l'Etat, MISE, EDF	2012	86-1 demande du respect de la loi pêche avec minimum le DOE en 2012
14-3	Mise en œuvre du plan de gestion et des procédures s'y rattachant	Bois-joli	Potabilisation de Bois-Joli	SMPEPCE (BEP du Frémur amont)	Fin 2005	86-2 mettre en œuvre le plan de gestion et les mesures de protection
14-4	Volume d'eau importé depuis Beaufort	Beaufort	Diminution significative de ce volume	Syndicat de Beaufort		86-3 limiter les importations d'eau potable issues du marais de Dol
14-5	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	SAGE	Maintien de ces valeurs par entretien du réseau	Agence de l'Eau LB, collectivités		87 surveiller les réseaux de distribution et leurs rendements
14-6	Consommation d'eau par habitant - Avancement de la sensibilisation	SAGE partie 35	125 l/ jour/ habitant	Collectivités et syndicats	2010	88 tendre vers l'objectif de consommation par habitant de 125 l/jour
14-7	Nombre de collectivités à diagnostiquer leur consommation	SAGE	La réduire puis la stabiliser	Collectivités, communes	Fin 2005	89 réduction de la consommation d'eau
14-8	Nombre d'action (et de quelle importance) en faveur de l'économie d'eau	SAGE	100% d'études prévues dans les projets	Collectivités		90 mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation d'eau dans les projets
14-9	Volumes d'eau transférés vers et hors SAGE	SAGE	Autonomie du bassin versant	Collect. et syndicats		91 principe d'autonomie
14-10	Nombre d'abandons d'anciennes ressources suite aux nouvelles connexions	SAGE	0 % d'abandon d'anciennes ressources	Syndicats, collectivités		92 ne pas abandonner les anciennes ressources



Sous objectif : Assurer une alimentation en eau potable de qualité et de manière transparente



■ **Indicateur : « Qualité des eaux de distribution »**

**Présentation de l'indicateur :**

Le dépassement des normes de qualité relatives aux teneurs en nitrates, atrazine et bactériologie, dans le cadre de l'application du décret 89.3 du 3 janvier 1989 modifié, peut être à l'origine de la fermeture d'un certain nombre de captages. Quand des non-conformités sont observées, des solutions palliatives sont mises en place : dilution avec l'eau d'un autre réseau, recherche d'une autre ressource.

Le SAGE, dans ce premier objectif spécifique, met en oeuvre un certain nombre d'actions propres à assurer une eau potable de qualité à sa population : mesures de protection, programmes de reconquête, transparence des coûts.

L'indicateur présente un suivi de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'un état d'avancement des actions du SAGE pour cet objectif.

Suivi de la ressource

Paramètres suivis	<b>Liste et nombre de plans de gestion et délai de retour à la conformité</b>
Zone :	SAGE
Objectifs à atteindre :	Respect des débits : Débits : DOE (100 l/s au RN2 pour 2012 et 140 l/s au RN1) et DMB (100 l/s) aux points nodaux Consommation d'eau : 125 l/jour/habitant en 2010

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
15-1	Disparité dans les mesures de reconquête et coordination interdépartementale	Têtes de bassin versant, BV AEP	Harmoniser si nécessaire	DIREN	Selon délai de chaque plan	93 et 95 coordination des mesures
15-2	Etat d'avancement des périmètres de protection transmis à la CLE	SAGE	100% des captages bénéficient d'un périmètre de protection à terme	DAE-CG22 et DDAF 35 SMG	2005	94 suivi de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages
15-3	Création d'indicateurs coûts-efficacité <b>Indicateurs en cours d'élaboration (DCE –révision SDAGE)</b>	SAGE	Pouvoir évaluer les coûts-efficacité des actions par usager	Producteurs de données		96 mettre en place des indicateurs sur la nature des efforts consentis par les trois catégories d'usagers
15-4	Transmission ou non de l'étude économique préalable à tout projet significatif en matière d'AEP (>1,5 M€)	SAGE	Transmission de l'étude à la CLE pour avis	Porteurs de projets		98 réaliser une étude économique avant tout projet significatif d'investissement en matière d'AEP



## Objectif : S'appuyer sur une approche territoriale pour la mise en œuvre du SAGE

---

■ Indicateur 16 : Niveau de reconnaissance du patrimoine aquatique dans les documents d'urbanisme

*Objectif : Renforcer la mise en œuvre du SAGE*





■ **Indicateur : « Niveau de reconnaissance du patrimoine aquatique dans les documents d'urbanisme »**

**Présentation de l'indicateur :**

Le deuxième objectif spécifique du SAGE est de s'appuyer sur les documents d'urbanisme pour en assurer la mise en œuvre.

Cet appui permet de renforcer la portée juridique du SAGE stricto sensu et de référencer le patrimoine aquatique dans des documents directement opérationnels sur la commune et permettant, ainsi, sa préservation.

L'indicateur présente l'état d'avancement des actions du SAGE qui s'appuient sur ces documents d'urbanisme.

Suivi d'actions

Liste des indicateurs de base :

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Intitulé résumé de la préconisation
16-1	Pourcentage de communes ayant intégré l'inventaire des cours d'eau, les zones humides, les cartes communales des sols à l'épandage et les aménagements paysagers, sur le nombre de communes ayant un document d'urbanisme	Zones prioritaires et SAGE	100 % des communes ayant un doc. d'urbanisme	Communes	Voir indicateur 16-2	99 intégration dans les PLU de certaines formes du patrimoine aquatique (cours d'eau, zones humides,...)
16-2	Intégration des inventaires en 2006 et en 2007	Zones prioritaires et SAGE	Délais respectés	Communes	2006 et 2007	100 délais d'intégration dans les PLU
16-3	Pourcentage de communes littorales ayant un document d'urbanisme intégrant le maintien de 25 % minimum de leur SAU	Zone littorale	Intégration de cette disposition dans les doc. d'urbanisme	Communes littorales SCOT PLU		101 maintien d'un pourcentage minimal de SAU dans les PLU des communes littorales
16-4	Coordination des PLU sur la zone littorale	Zone littorale	Minorer les tensions exercées sur la zone littorale par les différents usages	Communes littorales SCOT		102 coordination des PLU autour de l'estuaire
16-5	Pourcentage de communes s'engageant dans la réalisation d'un document d'urbanisme	SAGE partie amont	100 % des communes sans document s'engageant dans la démarche de PLU ou carte communale	DDE Communes	Dès 2004	103 compléter la mise en place des PLU et cartes communales surtout en amont du bassin



## Objectif : Privilégier une approche par flux et une bonne communication des données pour garantir un suivi-évaluation efficace

---

■ Indicateur 17 : Mise en œuvre des moyens permettant une approche par flux, la transparence des données et une évaluation des politiques publiques

*Objectif : Renforcer la mise en œuvre du SAGE*





■ **Indicateur : « Mise en œuvre des moyens assurant une approche par flux, la transparence des données et une évaluation des politiques publiques »**

**Présentation de l'indicateur :**

La CLE a souligné l'intérêt d'une approche par flux concernant les deux exutoires des bassins versants Rance et Frémur. La mer est, en effet, le réceptacle final de l'ensemble des activités des bassins. L'indicateur présente l'état d'avancement des actions permettant de garantir une approche par flux et une transparence dans les données.

N°	Libellé de l'indicateur de base	Zone	Objectif à atteindre	Producteurs	Délais à respecter	Préconisation	Intitulé résumé de la préconisation
17-1	Mise en place de 2 zones nodales aux exutoires des bassins versants	Zone littorale	Obtenir les paramètres qualitatifs	Comité de bassin	« dans les meilleurs délais »	105	105 Mise en œuvre de 2 zones nodales sur les estuaires
17-2	Disposer des évaluations de flux dans ces zones nodales	Zones nodales	Disposer de mesures de flux	DIREN		106	106 Prévoir à l'exutoire des 2 zones nodales un dispositif permettant de mesurer des flux
17-3	Nombre de données non obtenues et liste (ARRHUS) Nombre de données ne respectant pas le format SANDRE et liste	SAGE	Echange de données garantis et transparence technique	Producteurs de données		107	107 coordination et transparence dans les échanges de données selon convention d'ARRHUS
17-4	Nombre de conventions d'échange sur le nombre total de production de données (2 sens)	SAGE	Echange de données garantis et transparence technique	Producteurs de données		108	108 Mise en place de conventions d'échange de la CLE avec ses producteurs de données
17-5	Validation des indicateurs par le collège des financeurs (liste des indicateurs nécessaires)	SAGE	Suivi-évaluation garanti	CLE		110	110 Rappel aux financeurs de la nécessité d'évaluation des coûts et des résultats des politiques publiques
17-6	Réalisation du tableau de bord de suivi du SAGE validé par la CLE	SAGE	Suivre et évaluer le SAGE	CLE		111	111 Suivi-évaluation du SAGE par la CLE

**+ Indicateurs de moyens**

Les indicateurs de moyens seront précisés pour chaque objectif du tableau de bord et chaque type d'actions.



## Rappel des actions d'information, de formation et de communication du SAGE

---



## Les actions d'information, de formation et de communication du SAGE (synthèse)

Ce tableau rassemble les actions de communication ou de sensibilisation intégrées dans les préconisations du SAGE. Ces actions sont globalement de deux types (voir colonne Destinataire/ cible) :

- La CLE préconise d'être consultée pour un certain nombre d'actions pour lesquelles elle demande à être destinataire d'un rapport, d'un bilan, etc. (Destinataire = CLE)
- Les autres actions seront mises en œuvre par d'autres acteurs de la CLE

Les données pour lesquelles une transmission à la CLE n'est pas préconisée seront collectés chaque année par la cellule d'animation auprès des producteurs de données (voir tableau de collecte des données/ indicateurs).

Par ailleurs, dans la phase de mise en œuvre, la CLE a pour mission de mettre en place une communication et une sensibilisation auprès des différents acteurs devant mettre en œuvre les préconisations du SAGE.

Objectif	Indicateur	N° de fiche	Indicateurs d'actions / action	N° de l'indicateur d'action	Type de document	Préconisation de référence	Producteur	Destinataire, cible	Délai
Tendre vers le bon état physico-chimique de l'eau	Etat d'avancement de la résorption des excédents azotés	1	Etat d'avancement annuel de la résorption	1-1	Bilan annuel	12	DDAF	CLE	
	Lutte contre les pollutions diffuses	2	Sensibilisation à l'évolution de pratiques culturelles dans les programmes d'actions	2-1	Communication, information, sensibilisation	16	Programmes de reconquête	Acteur du monde agricole	
			Publication de la carte communale des sols à l'épandage	2-2	Carte annuelle	17	Communes	CLE	
			Echange d'expérience avec la Haute -Rance	2-6	Partage d'expérience - exemplarité	19	Porteurs de projet	SMPBR	
	Etat d'avancement de la fixation du phosphore dans les sols	3	(NB : Prévoir une sensibilisation autour de la reconstitution du maillage bocager notamment autour des actions prioritaires à impact fort)						
	Epurations des rejets domestiques et industriels	4	Etude de zonage achevée	4-1	Etude de zonage	23	Communes	CLE	
			Actions de communication sur l'utilisation des lessives sans phosphates	4-9	Communication, sensibilisation	29	Association, CLE	Grand public	
			Communiquer sur les efforts faits par les collectivités et administration	4-10	Exemplarité Communication, sensibilisation	30	Collectivités, administrations	Grand public	
			Données de l'auto-surveillance des ouvrages	4-11	Données	31	MISE, Pôle de l'eau	CLE	
			Echange d'expérience avec la commune pilote comme Pleurtuit en matière de rénovation d'assainissement autonome	4-21	Partage d'expérience - exemplarité	40	Communes	Pleurtuit, Conseil Général 22	
Connaissance de l'origine des matières organiques et gestion des sédiments	5	Inventaire des plans d'eau et étude de l'impact des retenues sur la qualité des milieux	5-1	Inventaire et études	42	Départements	CLE		
		Plan pluriannuel de gestion des sédiments	5-2	Plan pluriannuel	43	Contrat de baie de la Rance	CLE		

Objectif	Indicateur	N° de fiche	Indicateurs d'actions / action	N° de l'indicateur d'action	Type de document	Préconisation de référence	Producteur	Destinataire, cible	Délai
	Connaissance et gestion des produits phytosanitaires utilisés	6	Tableau de bord des quantités d'engrais minéraux utilisés	6-1	Tableau de bord annuel	47	Porteurs de projets (syndicats...)	CLE	2005
			Sensibilisation à de bonnes pratiques pour les produits phytosanitaires	6-2	Communication, sensibilisation	48	Porteurs de projets d'abord en zone prioritaire	Acteur du monde agricole	dès 2004
			Sensibilisation à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et à des méthodes alternatives de désherbage	6-3	Communication, sensibilisation	49	Communes	Grand public	
			Encourager à suivre une formation « produits phytosanitaires »	6-3	Formation	49	Communes	Employés communaux	Dès 2004
			Connaissance des types de produits et quantités annuelles de produits phytosanitaires utilisés	6-4	Bilan annuel	50	SNCF, DDE, départements et communes	CLE	
Tendre vers le bon état biologique de l'eau	Qualité et eutrophisation des eaux littorales	7	Evaluation des stocks d'algues vertes (tonnage, valorisation)	7-3	Bilan annuel	53	Communes concernées	CLE	Fin 2006
	Evolution des cyanobactéries et espèces envahissantes	8	Mise en place d'une veille sur l'apparition des cyanobactéries	8-1	Bilan annuel d'observation	52	MISE	CLE	
			Mise en place d'une veille écologique sur l'apparition d'espèces envahissantes	8-2	Bilan annuel	54	Gestionnaires des milieux aquatiques	CLE	
			Sensibilisation à cette atteinte par les espèces envahissantes	8-3	Communication, sensibilisation	54	CLE	Gestionnaires privés	
Evolution des peuplements de poissons	9	Information sur les éventuelles dérogations d'intérêt collectif concernant la création de plans d'eau	9-1	Information	55	MISE, Police de l'eau	CLE		
			Résultats du programme de suivi de l'anguille engagé sur le Frémur	9-5	Rapport d'étude	56-4	Fédération de pêche 35	CLE	
Tendre vers le bon état hydromorphologique	Entretien des cours d'eau	10	Etat des autorisations accordées pour la création de retenues (cartographie)	10-3	Bilan annuel, cartographie	60	Services de l'Etat, MISE	CLE	
	Gestion des crues et des étiages	11	Consultation sur un plan prévisionnel de gestion des grands barrages - Règlement d'eau - Comité de pilotage l'associant	11-6	Consultation sur le règlement d'eau	66	Services de l'Etat, MISE, EDF	CLE	
			Consultation lors des renouvellements des concessions des barrages	11-7	Consultation	67	Services de l'Etat, MISE, EDF	CLE	2012 et 2041
			Liste des prélèvements autorisés et déclarés et des volumes prélevés	11-9	Bilan annuel (liste et volumes)	69	MISE et Agence de l'eau	CLE	2005
Consultation sur un plan prévisionnel de gestion des grands barrages (réunions du comité de gestion de ces ouvrages)			11-12	Consultation	72	Services de l'Etat, MISE, EDF	CLE	Fin 2005	

Objectif	Indicateur	N° de fiche	Indicateurs d'actions / action	N° de l'indicateur d'action	Type de document	Préconisation de référence	Producteur	Destinataire, cible	Délai
	Préservation des zones humides et des cours d'eau	12	Information des propriétaires sur la protection des zones humides	12-1	Communication, sensibilisation	73	Communes, collectivités	Propriétaires et riverains	Fin 2006  Un an après intégration dans doc. d'urb.  Fin 2006
			Inventaire communal des zones humides transmis à la CLE pour validation et vérification de la cohérence à l'échelle du bassin versant	12-3	Inventaire communal pour validation	75	Communes, collectivités	CLE	
			Information et sensibilisation à l'entretien des zones humides dans le respect de leurs fonctionnalités	12-4	Communication, sensibilisation	76	Communes, collectivités	Propriétaires et riverains	
			Inventaire communal des cours d'eau transmis à la CLE pour établir une cartographie de référence	12-6	Inventaire communal pour validation	78	Communes, collectivités	CLE	
Tendre vers le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines	Connaissance et gestion des eaux souterraines	13	Mise en place puis suivi annuel du réseau piézométrique	13-2	Bilan annuel du réseau de suivi	80	DIREN, BRGM, Financeurs, Syndicat d'Évran	CLE	
Assurer l'alimentation en eau potable de qualité et en quantité	Gestion quantitative de l'eau potable	14	Information d'éventuelles dérogations en cas de situation de crise durable en matière de débit d'étiage	14-1	Information de la CLE	85	MISE, Police de l'eau	CLE	
			Sensibilisation des citoyens autour des économies d'eau	14-6	Communication, sensibilisation	88	Collectivités et syndicats	Grand public	
			Communiquer sur l'exemplarité en terme d'économie d'eau avec un diagnostic de sa consommation d'eau pour la réduire puis la stabiliser	14-7	Sensibilisation, Exemplarité	89	Services, administrations et collectivités	Grand public	
	Qualité des eaux de distribution	15	Etat d'avancement des périmètres de protection des captages d'eau potable (PPC)	15-2	Bilan annuel de l'état d'avancement	94	MISE, Services de l'Etat	CLE	
Etude économique préalable pour des investissements significatifs (> 1,5MF) en matière d'AEP			15-6	Etude pour avis	98	Pétitionnaires	CLE		
S'appuyer sur une approche territoriale pour la mise en œuvre du SAGE	Niveau de reconnaissance du patrimoine aquatique dans les documents d'urbanisme	16	Formation des cadres territoriaux pour l'intégration des cours d'eau, zones humides, inventaires patrimoniaux, fonctionnalités paysagères, plans communaux dans les documents d'urbanisme	16-6	Formation	104	CNFPT	Cadres territoriaux	Dès 2004
Privilégier une approche par flux et une bonne communication des données pour garantir un suivi-évaluation efficace	Mise en œuvre des moyens permettant une approche par flux, la transparence des données et une évaluation des politiques publiques	17	Communication des données selon la convention d'Arrhus garantissant la transparence et respect du format standard de données SANDRE	17-3	Rappel de principes dans le différents échanges de données	107	Tout producteur de données (collectivité, service, CLE...)	Tout producteur de données (collectivité, service, CLE...)	
			Etat d'avancement annuel du SAGE	17-4	Tableau de bord annuel	108	Tout producteur de données	CLE	

